

Inscription 2017-2018

Constitution du dossier administratif

La présence du candidat est indispensable lors de l'inscription.

Les documents à fournir lors de l'inscription sont les suivants :

- La carte d'identité en ordre de validité
- Trois photos d'identité récentes
- Un extrait d'acte de naissance
- L'original de la formule provisoire du diplôme d'enseignement secondaire (CESS) pour les étudiants diplômés en 2017 ou une copie du CESS pour les étudiants diplômés avant 2017.
- Pour les étudiants non belges, l'équivalence du diplôme d'enseignement secondaire supérieur ou la preuve que la demande d'équivalence a été introduite au Ministère avant le 15 juillet précédant l'année académique d'inscription soit le 15 juillet 2017 pour l'année académique 2017-2018 (voir le site <http://www.cfwb.be/equival>).
- Pour les étudiants qui ont entrepris d'autres études après l'obtention du CESS ou du BAC, il y a lieu de fournir également les attestations des établissements supérieurs justifiant le parcours depuis la fin des études secondaires (avec la mention : « A ETE INSCRIT » ou « A SUIVI ») et les bulletins de 1^{ère} et 2^{ème} session comportant le cachet de l'établissement et la signature originale de la direction. **L'attestation d'un établissement antérieur doit obligatoirement comporter la mention : L'étudiant(e) n'est redevable d'aucun montant envers l'établissement.**
- Pour les étudiants ayant été inscrits au chômage avant, obligation de fournir une synthèse du parcours professionnel (obtenue à l'ONEM) ainsi qu'une attestation du FOREM mentionnant les dates de début et de fin des périodes de chômage.
- Pour les étudiants venant s'inscrire sur base d'un diplôme antérieur : nous fournir une copie du diplôme et de son supplément.
- Pour les étudiants ayant travaillé auparavant, nous fournir une (des) attestation(s) du (des) employeur(s) justifiant le début et la fin du (des) contrat(s) de travail.

Les étudiants de nationalité Hors Union Européenne doivent en plus fournir :

- Un "permis de séjour" valable en Belgique ou un "visa pour études" **valable 3 mois**
- Une composition de famille (s'il réside en Belgique)

Droits d'inscription

!! Le paiement s'effectue par Bancontact au secrétariat des études au moment de l'inscription !!

Droits d'inscription pour l'année académique **2017-2018**:

*** Bachelier professionnalisant :**

- **1^{er} et 2^e Bloc Bachelier** : 175,01 €
- **3^e Bloc Bachelier** : 227,24 €

Droit d'inscription spécifique pour les étudiants de nationalité hors UE : 992,00 €

Frais administratifs et frais de photocopies : 210,00 €

Frais spécifiques :

- **Section Techniques graphiques** : 80,00 €
- **Section Biotechnique** : 70,00 €
- **Autres sections** : 50,00 €

*** Master en Sciences de l'Ingénieur Industriel :**

- **1^{er} et 2^e Bloc Bachelier en Sciences industrielles** : 350,03 €
- **3^e Bloc Bachelier en Sciences industrielles** : 454,47 €
- **1^{er} Bloc Master en Sciences de l'Ingénieur Industriel** : 350,03€
- **2^e Bloc Master en Sciences de l'Ingénieur Industriel** : 454,47€

Droit d'inscription spécifique pour les étudiants de nationalité hors UE : 1487,00 € (Bac) et 1984,00€ (Master)

Frais administratifs et frais de photocopies : 210,00 €

Frais spécifiques : 50,00 €